

qu'exercent le *chlorure d'or* et les *hypochlorites alcalins* sur le venin (Calmette); mis au contact du venin, ils le neutralisent, à tel point qu'on peut injecter impunément à un animal des doses de venin bien supérieures à la dose suffisante pour déterminer la mort, s'il est mélangé à une petite quantité d'hypochlorite.

Il est donc indiqué de laver la plaie avec une solution récente d'hypochlorite de chaux (titrée à 1 gramme d'hypochlorite sec purifié pour 66 grammes d'eau bouillie). On doit ensuite injecter dans la plaie et tout autour de celle-ci, en trois ou quatre endroits différents, 8 à 10 centimètres cubes de la solution d'hypochlorite à 1 pour 12. L'hypochlorite de chaux peut être remplacée par l'hypochlorite de potasse (*liqueur de Labarraque*), par l'hypochlorite de soude (eau de Javelle), au même titre; par le *permanganate de potasse* à 1 pour 100 (Lacerda).

On possède d'autre part un *sérum antivenimeux* que les travaux de Calmettes, de Phisalix et Bertrand ont permis d'employer dans la pratique. Pour obtenir ce sérum on inocule à des animaux du venin atténué par l'hypochlorite de chaux, et on réussit ainsi à les rendre réfractaires à l'inoculation d'un venin non atténué. Le sérum des animaux immunisés est curatif; injecté après morsure, il empêche la mort, si l'intervention n'est pas trop tardive. Une dose de 10 centimètres cubes suffit le plus souvent, mais, si le serpent est d'une espèce particulièrement dangereuse et si l'intervention est tardive, on peut injecter deux à trois doses simultanément (Calmette, *Annales de l'Institut Pasteur*, mars 1897). En cas d'urgence absolue on pratiquerait au pli du coude une injection intra-veineuse.

Il est des cas où le sérum employé demeure inactif, bien qu'ayant été inoculé en temps convenable. Cela tient à ce que tous les sérums antivenimeux ne sont point semblables et de même les venins secrétés par les diverses sortes de serpents. Les colubridés venimeux et quelques vipéridés produisent un venin renfermant une neurotoxine; les vipéridés et quelques colubridés fournissent des venins renfermant à côté de la neurotoxine propre aux colubridés une substance particulière, l'hémorragine de Flexner, qui produit des désordres locaux souvent très intenses. Les sérums obtenus en vaccinant des chevaux ou d'autres animaux avec des venins neurotoxiques, possèdent une action nettement antitoxique contre tous les venins neurotoxiques, mais demeurent inactifs vis-à-vis des venins à hémorragine. De même les sérums préparés en vaccinant des animaux avec des venins à hémorragine sont exclusivement antihémorragiques et inactifs contre les venins neurotoxiques. Mais, en vaccinant à la fois des animaux contre un venin neurotoxique et contre un venin à hémorragine, on peut obtenir des sérums polyvalents, actifs contre les venins à neurotoxine et contre ceux à hémorragine (Calmette, *Académie des Sciences*, mai 1904).

S'il se produit des symptômes généraux menaçants, on administrera la *cafféine*, l'*éther*, la *strychnine* en injections sous-cutanées; on fera inhaler de l'*oxygène*, on aura recours aux *frictions*, à la *respiration artificielle*.

ALCOOLISME

Les troubles graves de la santé qui sont la conséquence de l'alcoolisme chronique sont au-dessus des ressources de la thérapeutique, à moins toutefois que les lésions organiques ne soient pas trop avancées, et que le malade puisse être définitivement soustrait à l'influence de l'alcool; mais ce sont là des cas relativement exceptionnels. Le plus souvent le médecin est en présence d'une cirrhose du foie, parvenue à la période atrophique, d'une néphrite, d'une gastrite invétérée, etc., et se trouve désarmé.

Si nous laissons de côté le traitement de ces différentes affections, pour ne retenir que celui de la *dipsomanie*, nous n'avons à indiquer qu'un traitement efficace: c'est l'*isolement*. Le seul moyen, en effet, d'empêcher le dipsomane de se livrer à ses habitudes d'intempérance est de le soustraire entièrement au monde extérieur; l'efficacité de cette méthode thérapeutique n'est malheureusement pas illimitée, car les malades enfermés dans une maison de santé ou dans les asiles, à la suite de troubles mentaux ou de délire aigu, sont mis en liberté dès qu'ils ont recouvré le calme et l'intelligence et retombent presque inévitablement dans l'alcoolisme. C'est du moins ce que l'on observe dans les classes laborieuses où le malade ne peut être surveillé par les siens, et se trouve livré aux excitations malsaines de ses camarades de débauche qui, par l'exemple et la parole, l'entraînent à reprendre ses mauvaises habitudes.

Les manifestations de l'alcoolisme aigu, le délire en particulier, prêtent à quelques considérations thérapeutiques.

L'*ivresse simple* n'exige aucune intervention; il faut laisser les fumées de vin se dissiper d'elles-mêmes; on doit avoir soin seulement de mettre le malade à l'abri du froid, pour le préserver des accidents pulmonaires: congestion, broncho-pneumonie que l'influence combinée du froid et de l'ivresse provoque souvent. L'emploi de la médication vomitive n'est pas de mise chez les ivrognes de profession, car l'action dépressive de l'*ipéca* ou du tartre stibié pourrait, chez eux, provoquer le collapsus ou bien une rupture vasculaire.

Chez les ivrognes occasionnels, chez ceux dont l'estomac est surchargé à la fois par un repas copieux et des libations abondantes, l'évacuation du contenu gastrique ne peut qu'abrégier la durée de l'ivresse; elle se produit souvent spontanément; la titillation de la luette ou l'administration d'une infusion chaude suffiront à la produire.

Dans les cas d'ivresse grave, avec refroidissement des extrémités et collapsus, il faut instituer une médication active. Les *affusions froides*, les *frictions stimulantes*, les applications de *ventouses sèches* ou de *sangsues*, les *injections d'éther*, doivent être pratiquées; lorsque le malade est tiré du collapsus, on lui fait absorber une potion avec de l'*acétate d'ammoniaque* et quelques gouttes de *laudanum* ou de l'*infusion de café*; on le couvre chaudement, au besoin on met des *boules d'eau chaude* à ses pieds. Il ne faut pas recourir à la saignée pour tirer un ivrogne d'un coma qui se prolonge; la saignée est dans ce cas plus nuisible qu'utile.

A la suite de l'ivresse persiste pendant quelques jours un embarras gastro-